

# Solidarité, Centre Communal d'action sociale

Le CCAS (Centre Communal de l'Action Sociale) est un établissement public chargé de coordonner

l'ensemble de l'action sociale de la commune.

Vous êtes en difficulté financière, sociale, de manière ponctuelle ou durable, le CCAS est là pour vous aider



Des aides financières pour faire face aux charges quotidiennes (alimentation, énergie, eau, loyer...)

Ces aides sont attribuées sous conditions par les membres du Conseil d'Administration présidé de droit par la maire, composé :

- › d'élus municipaux,
- › de membres issus d'associations (personnes âgées, retraitées ; personnes handicapées ; pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
- › l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).



La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (délivrance d'une carte d'identité, droits à la CAF...)

Vous devez avoir un lien avec la commune dans laquelle vous demandez la domiciliation.

**Aléop En Loire-Atlantique**

**Carte gratuite**

Photo obligatoire

Nom .....

Prénom.....

Commune.....

La carte gratuite a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes en difficultés. Elle donne accès gratuitement au réseau Aléop en Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7, 12, 13, 18 et transport à la demande) et est valable un an.

Plus d'infos : [Carte gratuite](#) | [Transport Pays de la Loire \(https://aleop.paysdelaloire.fr/carte-gratuite\)](https://aleop.paysdelaloire.fr/carte-gratuite)



## Vous résidez à HERBIGNAC ?

(adultes - personnes isolées)

## Vous avez besoin d'un trajet occasionnel ?

Les chauffeurs bénévoles  
de l'association vous accompagnent  
dans vos déplacements

Appelez le **06 71 92 98 21**  
48 h à l'avance ou  
[autosolidher@orange.fr](mailto:autosolidher@orange.fr)

Démarches  
administratives

Visites amis,  
famille

RDV médicaux  
Courses

Maison des Associations  
1, place du Gal d'Argencé 44410 Herbignac



Ce service est soutenu par :



Auto Solid'Her ne doit pas  
se substituer à un autre moyen  
de déplacement existant :  
transport à la demande,  
taxi, famille, amis



La commune d'Herbignac a négocié avec deux mutuelles solidaires, des conditions particulières afin que tous les herbignacais puissent bénéficier d'une mutuelle à moindre coût et soient en mesure d'accéder à tous les soins de santé.

Des permanences ont lieu à la mairie (sur rendez-vous) le 2e vendredi de chaque mois

- › le matin pour la MCRN
- › l'après-midi pour la Choletaise

Prendre rendez vous :

- › MCRN : 02.40.89.22.91
- › La Choletaise : 02.41.49.16.00



Le CCAS propose une aide financière à hauteur de 50 € pour chaque enfant de la commune inscrit à une activité sportive ou culturelle.

Pour en bénéficier, vous devez avoir un quotient familial inférieur à 700 €.

Documents à transmettre :

- Notification de la CAF ou de la MSA
- Facture ou licence
- 1 Relevé d'identité bancaire (RIB)



## **MAIRIE DE HERBIGNAC**

1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac

### **HORAIRES :**

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /  
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 14h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil  
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01